



Paris, le 20 JAN. 2012

DIRECTION GENERALE
POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET
L'INSERTION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE
POUR LA RECHERCHE ET
L'INNOVATION

Service de la coordination
stratégique et des territoires

Mission de la parité et de la
lutte contre les discriminations

N° DGESIP/DGRI A
2012 - 0001

Affaire suivie par
Jean-Jacques MALANDAIN

Tél. : 01 55 55 00 94
Fax. : 01 55 55 87 18
jean-jacques.malandain
@recherche.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université

Mesdames et Messieurs les présidents
et directeurs généraux des établissements publics
à caractère scientifique et technologique

S/Couvert de Mesdames et Messieurs
les Recteurs d'académie
Chanceliers des universités

Objet : Lancement de la campagne 2012 des contrats doctoraux handicap

Favoriser l'émergence d'un vivier de personnes handicapées titulaires d'un doctorat est une priorité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour répondre à la fois aux exigences du marché du travail et inciter les étudiants handicapés à poursuivre dans des études longues. C'est pourquoi il a été décidé d'accélérer la montée en puissance du plan triennal d'attribution de **contrats doctoraux handicap** et de porter à **15** dès maintenant le nombre de contrats proposés à des candidats handicapés porteurs d'un projet de thèse. Les thèses en cours de réalisation ne sont pas éligibles à un tel contrat.

La campagne est désormais ouverte et les dossiers de candidature devront être déposés à l'adresse mipadi@recherche.gouv.fr avec Carbon Copy à l'adresse ci-contre, en **un document électronique unique pour chaque candidat au format .pdf, avant le 6 avril 2012 à 18 heures.**

Le dossier sera ainsi constitué :

- le CV de l'étudiant et un justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- une lettre du chef d'établissement en soutien à ce projet de thèse et présentant la politique handicap de son établissement (RH, étudiants handicapés, recherche, accessibilité, etc.)

... / ...

- le projet de thèse
- une lettre du directeur de thèse
- l'avis du directeur du laboratoire d'accueil
- l'avis de l'école doctorale

2

Comme l'an passé un comité de sélection ad hoc, ouvert à toutes les disciplines de recherche, sera constitué regroupant personnalités du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et personnalités du monde du handicap. Le comité, dans ses critères de sélection, tiendra compte de la politique des établissements en matière d'attribution de contrats doctoraux ordinaires à des étudiants handicapés afin que ces contrats doctoraux handicap soient un plus.

Les établissements dont les dossiers auront été retenus en seront informés au plus tard début juillet. Ils procéderont au recrutement des lauréats en septembre. Un suivi régulier d'évaluation sera mis en place.

La mission de la parité et de la lutte contre les discriminations est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur et
la Recherche et l'Innovation

